



Grenoble le 20 avril 2021,

**Monsieur le Directeur des Ressources  
Humaines et des Relations Sociales,**

**Objet : Cahier revendicatif salarial intersyndical en vue de la NAO 2021**

Monsieur POUSSARD,

En préalable à la réunion du 27 Avril prochain, nous réitérerons notre demande de connaître la teneur de vos échanges avec nos ministères de tutelle concernant votre projet de « modernisation » du système de rémunération des salariés du CEA.

Les organisations syndicales représentatives réunies en intersyndicale, portent à votre connaissance les revendications suivantes dans le but d'améliorer les conditions salariales des salariés du CEA afin qu'ils et elles puissent affronter la modernité du quotidien avec une rémunération au niveau de leurs compétences et de leurs engagements :

1. Remise à niveau de la valeur du point par un rebasage de la grille de rémunération
  - a. Pour redonner de l'attractivité à notre organisme par l'augmentation des salaires d'embauche
  - b. Pour compenser le gel de la valeur du point depuis 2009 pour les salariés en place
2. Réévaluation des augmentations individuelles des salariés de l'annexe 2
3. Alignement des primes PSC et PSNC à 10%
4. Reconnaissance de la pénibilité du travail par la réévaluation des primes de sujétion
  - a. Non revalorisées depuis 2009, il faut réfléchir à un autre système de rémunération pour que ces primes puissent évoluer indépendamment de la valeur du point.
  - b. La définition actuelle des pénibilités est archaïque, de nouveaux métiers sont apparus, notamment à la DRT, et les critères ne correspondent pas aux ambiances difficiles de travail. Une version modernisée s'impose...
  - c. Les salariés de l'annexe 1 qui travaillent dans des conditions pénibles doivent également pouvoir prétendre à ces primes.

## 5. Revalorisation des forfaits de postes et d'astreintes

- a. Revalorisation et alignement par le haut des forfaits astreintes annexe 1 et annexe 2
- b. Revalorisation les forfaits de postes gelés depuis 2009 et réflexion sur un système de rémunération pour que ces forfaits puissent évoluer indépendamment de la valeur du point.
- c. Faire évoluer les biseaux pour que les salariés puissent sortir des postes avec moins d'impact.

## 6. Missions et déplacements

- a. Revalorisation des frais de missions
- b. Revalorisation des primes de transport
- c. Revalorisation des indemnités kilométriques,
- d. Intégrer des critères de développement durable (exemple IK vélos)

## 7. Revalorisation de la butée d'ancienneté pour tenir compte de l'allongement de la durée de carrière et de cotisation

## 8. Arrêt du gel de la valeur du point





## 9. Revalorisation des avantages familiaux

- a. Programmer une commission annuelle de suivi des AVF avec revalorisation des primes de naissance et d'unions.
- b. Création d'un avenant à cet accord de juin 2112 pour mettre en place une indemnité logement pour les salariés qui vivent seuls et éviter de les contraindre à la colocation.

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et UNSA-SPAEN vous demandent d'ouvrir les Négociation Annuelles Obligatoires 2021 sur la base de ces revendications qui sont légitimes après plus de dix années d'absence d'augmentations collectives des salaires.

Elles sont nécessaires à une bonne reconnaissance de l'engagement et de la compétence des salariés de l'organisme. Elles participeraient également à l'amélioration de l'attractivité du CEA.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines et du Dialogue Social, nos salutations syndicales.

Pour la CFDT : Laurent DELNAUD 	Pour la CFE-CGC : Fabrice BENTEJAC 	Pour la CGT : Christophe RATIN 	Pour l'UNSA-SPAEN : Vincenzo SANZONE 
--	--	---	--